



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de PEYRUS (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Georges DELOCHE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: 30 octobre 2014

Présents : _Balocco Gino, Roche Julien, Cammarano David, Doucet-Bon Sandra, Varin Mathias, Lepoutre Catherine, Courtial Céline, Clérici Bruno, Deloche Georges, Magnat Lionel, Raillon Laurence, Chaillou Christian, Carlac Christian.

Absente GUILLON MH ayant donnée pouvoir à LEPOUTRE C.

Absent MONESTIER M. ayant donné pouvoir à DELOCHE.G

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. ROCHE Julien a été élu secrétaire

DELIBERATION N° 1 : Concours du Receveur municipal : Attribution d'indemnité

Le Conseil municipal Décide :

- de demander le concours du Receveur principal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Bernard CUILLERIER Receveur municipal.
- de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30.49 euros.

DELIBERATION N° 2 / DECISION MODIFICATIVE N°03/2014 - BUDGET M49 EAU ASSAINISSEMENT

Mr le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des régularisations comptables .

Fonctionnement Dépenses compte 622	2700.00 euros
Recettes compte 7011	2700.00 euros

DELIBERATION N° 3 : Objet : Signature d'une convention relative à l'utilisation des dépôts De sel de déneigement.

Monsieur le Maire indique que le sel de déneigement utilisé par la commune, est stocké à Chabeuil, au Centre d'exploitation départemental.

Le département, nouveau gestionnaire du site, demande l'établissement d'une convention avec la commune qui autorise ce dépôt. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé. Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant la nécessité de pouvoir bénéficier de sel de déneigement stocké dans de bonnes conditions, et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le maire à signer une convention avec le Conseil général pour permettre à la commune de PEYRUS de déposer son sel de déneigement au Centre d'exploitation départemental, situé 34, route de Valence à Chabeuil.

DELIBERATION N° 4 / ENTRETIEN VOIRIE

Considérant la nécessité et l'obligation d'entretien de la voirie communale et de ses dépendances, des travaux sont nécessaires afin de contribuer au bon fonctionnement du réseau routier. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; **DECIDE :**

- De lancer un marché de travaux à procédure adaptée (MAPA) d'une estimation financière de l'opération d'un montant de **30 000 € TTC** pour l'entretien de la voirie communale et de ses dépendances.
- De solliciter la participation financière maximale du Département pour la réalisation de cette opération.

DELIBERATION N°5 – BATIMENT THEATRE

Considérant la nécessité de sécuriser le bâtiment public des associations et du Théâtre de la commune, par les travaux concernant la rénovation de la charpente et de la couverture. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; **DECIDE :**

- De lancer un marché de travaux à procédure adaptée (MAPA) d'une estimation financière de l'opération d'un montant de **25 700 € TTC** pour réfection de la charpente et de la couverture,
- De solliciter la participation financière maximale du Département pour la réalisation de cette opération.

DELIBERATION N° 6 – AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE

Considérant la nécessité d'améliorer le cadre de vie au cœur du village.

Vu le projet d'aménagement de la place de la mairie et des abords de l'école primaire qui vise à :

- Améliorer l'espace public existant, devant tout le bâtiment de l'école.
- Améliorer et sécuriser les circulations des piétons vers l'école et la mairie en tenant compte de l'arrêt bus.
- D'aménager un espace vert avec aire de jeux pour les jeunes enfants.
- La rénovation du bâtiment existant en maison de convivialité intergénérationnelle

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; **DECIDE :**

- De d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'acquisition foncière des parcelles bâtie A336 et non bâties A334-A335 moyennant le prix de **95 000 € TTC**.
- De lancer un marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée (MAPA) en vue de la réalisation des études VRD et plans architecturaux, la consultation et l'aide du choix des entreprises, la conduite des opérations jusqu'au parfait achèvement.
- De solliciter la participation financière maximale du Département pour :
 - L'acquisition foncière moyennant le prix de **95 000 € TTC**.
 - Sa participation financière à cette opération d'étude et de travaux pour un montant de **235 000 € TTC**.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan de déneigement, projet : achat d'une lame à neige, salage
- Projet : Portes ouvertes, Boîte à idées : aménagement place de la Mairie
- Référent cimetièrre
- Enquête publique « géothermie »
- Projet : panneaux photovoltaïques
- Contrat Véolia
- Don à l'Association des Paralysés de France
- Rapport du référent « défense » Bruno Clérici
- Trail des spahis le 7 juin 2014
- Vœux de la Mairie : le 11 janvier
- Commémoration du 11 novembre
- Retour positif des « Temps d'Activités Périscolaires»
- Semaine bleue
- « Gouter débat » à la salle des fêtes le 19 novembre
- Projet : Conseil municipal des jeunes, espace pour les jeunes

La séance est levée à 22 h 50.

Prochain conseil municipal : le mardi 16 décembre à 20 heures.